

APPENDICE

(Voir p. 900.)

OTTAWA K1A 0A6,
le 4 avril 1979

M. James J. Macdonell
Vérificateur général du Canada
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0G6

Monsieur,

L'été dernier, peu après que le gouvernement ait annoncé son intention de réduire les dépenses de la Fonction publique, le président du Conseil du Trésor m'a demandé s'il était possible de réaliser le même genre d'économies au Parlement. J'ai répondu, bien sûr, que c'était au Parlement d'en décider en dernier ressort, mais que je fournirais certainement aux députés l'occasion de se prononcer à ce sujet.

Nous avons donc préparé une première ébauche des prévisions budgétaires de l'Orateur et j'ai demandé à nos administrateurs de voir s'il serait possible de réduire notablement les dépenses dans certains secteurs, si les députés étaient d'accord et, bien sûr, de réduire en conséquence les services aux députés. J'ai comparu devant le Comité de la gestion et du service aux députés pour l'informer que j'avais pris ces mesures et l'inviter à examiner soigneusement toute possibilité de réduire les dépenses, afin qu'il puisse me faire connaître son opinion lorsque notre budget lui serait présenté au milieu de l'hiver. Nous nous sommes rencontrés de nouveau en février et j'ai appris alors que le comité avait consacré à cette question plusieurs réunions au cours desquelles nos administrateurs sont venus témoigner. Néanmoins, le Comité a hésité à imposer aux futures législatures une réduction importante des services aux députés ou des autres services parlementaires sans que la question ne soit d'abord étudiée à fond et le Comité m'a donc vivement recommandé de faire étudier l'administration parlementaire par des experts indépendants. Comme vous vous en souviendrez, j'ai discuté de la question avec vous, sur le conseil du Comité, et vous avez alors proposé de faire une étude approfondie de la question, au lieu de votre vérification annuelle ordinaire, et de voir notamment si nous obtenons une valeur raisonnable en contrepartie de l'argent dépensé, comme vous êtes en mesure de le faire. Vous pensiez que cette étude durerait de trois à quatre mois et qu'elle permettrait de mettre en lumière les domaines posant des problèmes, le cas échéant,

et de trouver sans doute un certain nombre de solutions; en outre, s'il s'avérait nécessaire de consulter des experts de l'extérieur pour résoudre les problèmes restants, votre étude nous aiderait au moins à établir leur mandat. Il y a quelques jours, lorsque j'ai comparu devant le comité pour obtenir une approbation définitive de mes prévisions budgétaires, j'ai profité d'une brève séance à huis clos pour faire connaître votre opinion au comité. J'ai le plaisir de vous dire qu'il approuve entièrement mon intention de suivre vos recommandations.

La présente a donc pour but de vous demander officiellement d'entreprendre, dès que vous le pourrez, l'étude approfondie dont vous m'avez parlé au cours de notre première rencontre. Si j'ai bien compris, cette étude devrait être achevée vers la fin de l'été si bien que l'Orateur de la prochaine législature sera en mesure de vous consulter et de consulter également le Comité reconstitué au début de la prochaine session, avant d'aller plus loin. Bien sur, j'ai informé de la situation M. Alistair Fraser, greffier de la Chambre, le général Gus Cloutier, sergent d'armes, M. Georges St-Jacques, directeur de la Gestion et du Personnel et M. Ed Thomas, directeur des Services législatifs et je leur envoie une copie de cette lettre pour leur demander à tous de se mettre à votre entière disposition pour faciliter votre travail.

Je n'ai pas besoin d'ajouter, j'en suis sûr, que le Parlement du Canada est une institution absolument unique en son genre qui est soumise à des exigences administratives et à des pressions très particulières. Je remplis les fonctions d'Orateur depuis cinq ans et je dois dire que j'ai le plus grand respect pour tous ceux qui sont chargés de l'administration du Parlement. Je suis certain que vous constaterez le professionnalisme et la compétence de chacun d'eux dans tous les domaines et que les chefs de service vous aideront beaucoup. D'un autre côté, je me rends compte que la dernière étude de l'organisation du Parlement remonte à plusieurs années et que, depuis, l'ampleur et la complexité de nos opérations a énormément augmenté. Je suis particulièrement satisfait de l'intérêt manifesté par tous les partis représentés à la Chambre et tous les hauts dirigeants de l'administration pour la révision organisationnelle dont votre étude sera peut-être la pierre angulaire et je vous remercie des conseils et de la collaboration que vous nous avez apportés pour mener à bien cette tâche importante.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

James A. Jerome, c.r., député.